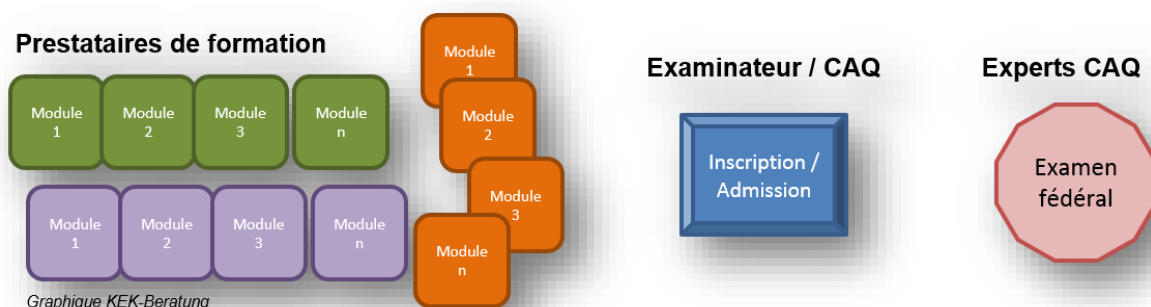


Rapport intermédiaire relatif au projet de spécialiste des marchés publics avec brevet fédéral

La commission d'assurance qualité (CAQ) est à présent constituée. Elle a défini la structure de l'examen professionnel fédéral de spécialiste des marchés publics, rédigeant une première ébauche de règlement d'examen, de directives et de cours préparatoires. La prochaine étape consistera à soumettre ces documents pour consultation interne aux membres du groupement d'intérêt pour les diplômes fédéraux dans le domaine des marchés publics (IAÖB).

Le Secrétariat d'État à l'éducation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a adopté, au terme d'un premier contrôle, le profil et les qualifications pour le nouvel examen professionnel fédéral de spécialiste des marchés publics. Nommés par le comité de l'IAÖB, les membres de la CAQ se sont réunis autour de deux ateliers intensifs en mai et en octobre 2017 et, sur la base de ces documents, ont élaboré la structure de l'examen, choisissant un **système modulaire avec examen final**.



Caractéristiques du système modulaire avec examen final:

- Différents prestataires de formation peuvent proposer tout ou partie des modules.
- Chaque module proposé doit être accrédité par l'organe responsable.
- Les candidats peuvent, selon leurs besoins, passer les modules souhaités auprès de prestataires différents, chaque module étant sanctionné par une attestation de compétences.
- L'organe responsable organise l'examen fédéral, qui permet de vérifier l'interconnexion des compétences professionnelles dans la pratique. Pour être admis à l'examen fédéral, il faut présenter les attestations de compétences délivrées pour les modules prescrits.

L'un des principaux avantages du système modulaire réside dans le fait que des collaborateurs de différentes organisations (Confédération, entreprises proches de la Confédération, cantons, communes, etc.), qu'ils travaillent pour des services d'achat de petite ou de grande taille, peuvent suivre et passer des modules individuels. Les cours préparatoires sont élaborés en fonction du savoir-faire requis. Ils permettent aux candidats de se préparer en fonction de leurs propres besoins, sans devoir passer tout de suite le bloc imposant constitué par l'examen fédéral.

Le comité de l'IAÖB ayant adopté la proposition de la CAQ, les travaux d'élaboration du règlement d'examen et des directives peuvent dès lors être poursuivis. Ces documents devraient être soumis pour consultation interne aux membres de l'IAÖB à la fin janvier 2018. Les prestataires de formation potentiels seront invités à une première séance d'information vers la fin de l'année 2018. L'entrée en vigueur du règlement et des directives par le SEFRI devrait intervenir à ce moment-là ou au début de l'année 2019.